

Environnement **La Politique Bois de Conforama**

Etant un des principaux acteurs de l'ameublement en France, nous avons pleinement conscience de notre responsabilité concernant la culture et la traçabilité des bois.

Notre métier de distributeur nous permet de travailler avec nos fournisseurs pour réduire conjointement notre empreinte environnementale, ou encore de proposer à nos clients de nouvelles habitudes de consommation.

C'est dans ce contexte que nous avons établi **La Politique Bois** de Conforama, qui fixe les règles d'achat et de distribution des produits contenant du bois. Cette politique repose sur 3 piliers :

- 1. La traçabilité des bois utilisés et leur légalité**
- 2. La préservation des espèces protégées ou menacées**
- 3. La promotion et la distribution de bois responsables (à compter de 2020)**

1. La traçabilité des bois utilisés et leur légalité via notre système de diligence raisonnée

En conformité avec la réglementation RBUE (Règlement sur le Bois de l'Union Européenne), nous nous assurons de la légalité de l'approvisionnement des bois utilisés dans nos meubles à l'aide d'un système de diligence raisonnée. Ce système comprend des process internes de contrôle, un système d'information permettant de collecter des données et preuves, un plan d'audits d'usines en collaboration avec SGS, leader mondial de l'inspection, vérification et certification. Il requiert d'obtenir, avant le référencement des produits par nos bureaux d'achats, des informations telles que les coordonnées des forêts exploitées pour la fabrication du meuble, les autorisations d'exploitation, les factures d'achat de bois entre les différents acteurs de la chaîne le nom des essences utilisées, et la région d'exploitation, afin d'identifier notamment des risques de conflit ou d'actes de corruption. Chaque année, la robustesse de ce système de diligence raisonnée est soumise à SGS, donnant alors lieu à une attestation.

2. La préservation des espèces protégées ou menacées

Nous avons intégré dans nos spécifications produits le respect de la convention CITES (Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora), ainsi que le respect des listes émises par l'IUCN (International Union for Conservation of Nature).

Le respect des listes CITES et IUCN est un prérequis pour la qualification de nos fournisseurs. Avant chaque référencement de produits en bois, nous regardons le positionnement de l'essence concernée : les essences classées « Eteintes dans la nature » à « Vulnérables » sont interdites.

Certaines essences non menacées, mais dont l'exploitation est critique d'un point de vue environnemental, ne sont acceptées que sous certification légale reconnue (FSC ou PEFC)*.

3. La promotion et la distribution de bois responsables (à compter de 2020)

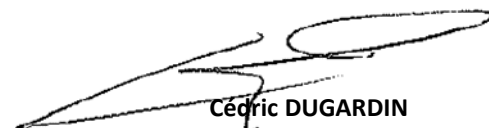
Nous avons pour ambition et volonté de poursuivre nos efforts et d'accroître l'offre de meubles que nous distribuons issue de forêts gérées durablement.

Dans le cadre de notre nouvelle stratégie RSE pour le cycle 2019 – 2024, nous nous sommes engagés à :

- Former nos équipes commerciales, informer nos clients et promouvoir le sourcing responsable de nos bois
- Encourager les fournisseurs à sourcer du bois certifiés FSC* ou PEFC*
- Augmenter le nombre de références certifiées

La *Politique Bois* s'applique à tous les produits commercialisés par Conforama, en magasin ou sur conforama.fr (hors marketplace) : meubles, fauteuils, canapés et articles de décoration. Elle est révisée tous les 2 ans.

Lognes, le 27 Août 2019


Cédric DUGARDIN
Président Directeur Général